

# DU BON USAGE DU RECENSEMENT

## 3 pièges à éviter !

### “Comparer ce qui ne peut l’être”

Depuis 2004, le mode de recensement de la population a changé. Il repose sur une collecte d’une durée de cinq ans. Aussi, l’INSEE diffuse chaque année, sur son site internet, les nouveaux résultats du recensement. Il est tentant de les comparer les uns avec les autres. Cependant, les comparaisons entre deux millésimes non éloignés d’une période de cinq ans sont proscrites, du fait que les années d’enquête se chevauchent, comme le montre le schéma ci-dessous.



Ainsi, il est pertinent d’effectuer des comparaisons entre deux millésimes lorsque 5 ans les séparent. Depuis la sortie du RP2011, il est possible d’effectuer ces comparaisons avec le RP2006 et ainsi de suite (RP2012 avec le RP2007, ...).

Date d’entrée en vigueur	Millésime	Années d’enquête	Millésime de comparaison
1 <sup>er</sup> janvier 2009	RP2006	De 2004 à 2008	RP1999
1 <sup>er</sup> janvier 2010	RP2007	De 2005 à 2009	RP1999
1 <sup>er</sup> janvier 2011	RP2008	De 2006 à 2010	RP1999
1 <sup>er</sup> janvier 2012	RP2009	De 2007 à 2011	RP1999
1 <sup>er</sup> janvier 2013	RP2010	De 2008 à 2012	RP1999
1 <sup>er</sup> janvier 2014	RP2011	De 2009 à 2013	RP2006
1 <sup>er</sup> janvier 2015	RP2012	De 2010 à 2014	RP2007

## “Confondre population totale et population municipale”

Chaque année, au 1<sup>er</sup> janvier, l'INSEE publie de nouveaux chiffres de population qui regroupent pour chaque commune leur population municipale, leur population comptée à part et leur population totale qui est la somme des deux précédentes.

**POPULATION TOTALE = POPULATION MUNICIPALE + POPULATION COMPTÉE À PART**

**La population municipale** comprend les personnes qui ont leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, qu'elles soient dans un logement ou une communauté. Les personnes résidant dans une autre commune mais ayant conservé une résidence sur le territoire sont comptabilisées dans **la population comptée à part**.

Alors que la population totale est souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires, la population municipale est usuellement utilisée à des fins statistiques du fait qu'elle soit sans double compte.

### EXEMPLES

- **Au moment du recensement, je vis dans un établissement hospitalier pour une durée supérieure à trois mois à Tours, mais ma résidence habituelle se trouve à Mettray. Je suis donc comptabilisé dans la population municipale de Tours mais dans la population comptée à part de Mettray.**
- **Je suis un étudiant de 18 ans vivant à La Riche dans le cadre de mes études mais mon domicile familial se trouve à Monnaie. Je suis compté dans la population comptée à part de La Riche mais dans la population municipale de Monnaie.**

# “Confondre l’entrée en vigueur et le millésime des populations”

Ces populations entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l’année. Il est primordial de ne pas faire l’amalgame entre cette date d’entrée en vigueur et le millésime de la donnée. En effet, il y a, et il y aura toujours, un décalage de trois ans entre les dernières données de population disponibles et leur date de parution (cf. tableau page 1).

## EXEMPLE

**Les nouvelles populations publiées en janvier 2015 (date d’entrée en vigueur) concernent les populations millésimées 2012, enquêtées de 2010 à 2014 ; on parle du RP2012.**

## Pour aller plus loin

### Les communes de moins de 10.000 habitants

Elles sont recensées exhaustivement, une fois tous les cinq ans, par roulement. Ainsi, au bout de cinq ans, la totalité de la population des communes de moins de 10.000 habitants a été enquêtée.

*(Une commune enquêtée en 2004, l’a également été en 2009 puis en 2014, et ainsi de suite).*

### Les communes de 10.000 habitants ou plus

Elles ne sont pas enquêtées exhaustivement ; chaque année, un échantillon de leur population est recensé. Cette collecte annuelle s’appuie sur un échantillon d’adresses tirées au hasard, représentant 8% des logements. Ainsi, au bout de cinq ans, 40% des logements de ces communes sont recensés.

**La fréquence de collecte est donc quinquennale pour les communes de moins de 10.000 habitants et annuelle pour celle de 10.000 habitants ou plus. Aussi, puisque les communes ne sont pas enquêtées de la même manière, sur des années différentes, les résultats des enquêtes sont ramenés à une même date de référence. Cette dernière est fixée au 1<sup>er</sup> janvier de l’année médiane des cinq années d’enquête ; on parle de recensement millésimé.**

## Population totale

### Population municipale

Elle comprend :

■ Les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté (*Foyers Jeunes Travailleurs, Cités Universitaires, Maisons de retraites, Moyen ou long séjour dans des établissements hospitaliers, ...*).

■ Les personnes détenues dans des établissements pénitentiaires de la commune.

■ Les personnes sans-abris recensées sur la commune.

■ Les personnes résidant habituellement dans une habitation-mobile sur la commune.

### Population comptée à part

Elle comprend les personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

■ Les mineurs résidant dans la commune pour leurs études, mais dont la résidence familiale est dans une autre commune.

■ Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans qui résident dans une autre commune pour leurs études mais dont la résidence familiale est sur le territoire.

■ Les personnes qui résident dans une communauté d'une autre commune mais ayant une résidence familiale sur le territoire (*services de moyen ou long séjour dans un établissement hospitalier, établissements sociaux, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires, ...*)

■ Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune mais non recensées dans la commune.